

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

21 Septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, O. GUICHARD, W. DELAVENNE, C. BIOLAY, M-C. ROCH, M. GIRIAT, S. MANFRINI, Y. DUMAS, A. HERRING, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, M. GALLET, M. GRENIER, D. GANNE, D. ROSA, H. GRANGE, P. GUINOT, J. DAZIN, M. LEBOLD, A. BOUSSER, L. VAUTHIER, G. MASRARI, Michèle GALLET

Absent : M. FOURNIER

Absents excusés : F. KHIAR, V. KRYK, L. ROCHAS

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, V. KRYK à O. GUICHARD, L. ROCHAS à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, J-F. OBEZ.

O. GUICHARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2020 n'appelant pas de remarques, il est adopté à l'unanimité.

1. Instances – Présentation des membres siégeant dans les organismes extérieurs à la CAPG désignés en Conseil communautaire le 3 septembre 2020 (information)

**DÉSIGNATION ÉLUS ORGANISMES EXTÉRIEURS
 2020**

Participations externes	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIDEFAGE	7 titulaires	7 suppléants
	Jean-François OBEZ	Marion PLEWINSKI
	Valérie LOUBET	Hubert BERTRAND
	Christian ALLIOD	Bernard MUGNIER
	Jacques DUBOUT	Daniel RAPHOZ
	Séverine RALL	Patrick LEVRIER
	Michel CHANEL	Martine JOUANNET
	Daniel MASSON	Max GIRIAT
EPF Assemblée Générale	7 titulaires	7 suppléants
	Didier LEQUIN	Khadija UNAL
	Serge BAYET	Bernard VUAILLAT
	Jules BUREL	Marc LECHARTIER
	Xavier JOURDA	Martine JOUANNET
	Monique GRAZIOTTI	Bernard MUGNIER
	Hubert BERTRAND	Daniel RAPHOZ
	Jack-Frédéric LAVOUE	Guillaume LUCK
EPF Conseil d'Administration	4 administrateurs titulaires	4 administrateurs suppléants
	Hubert BERTRAND	Khadija UNAL
	Didier LEQUIN	Bernard VUAILLAT
	Jack-Frédéric LAVOUE	Marc LECHARTIER
		Martine JOUANNET
SMMJ	6 titulaires	6 suppléants
	Roger GROSSIORD	Boris COTTIER
	Martine JOUANNET	Vincent SCATTOLIN
	Dominique JULLIARD	Jacques DUBOUT
	Jean-François OBEZ	Philippe NOUVELLE
	Bernard VUAILLAT	Jacques MERMET
	Dominique COURT	Patrice MELOT

**DÉSIGNATION ÉLUS ORGANISMES EXTÉRIEURS
 2020**

Participations externes	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SPL Territoire d'Innovation Conseil d'Administration	10 titulaires	
	Jack-Frédéric LAVOUE	
	Vincent SCATTOLIN	
	Gaëtan COME	
	Christine DUPENLOUP	
	Khadija UNAL	
	Monique GRAZIOTTI	
	Séverine RALL	
	Isabelle PASSUELLO	
	Agathe BOUSSER	
	Patrice DUNAND	
SPL Territoire d'Innovation Assemblée Générale	1 titulaire	
	Catherine MITIS	
PNRHJ Comité syndical	4 titulaires	4 suppléants
	Roger GROSSIORD	Annick GROSROYAT
	Jean-Marc BLANC	Sophie REBOUL-SALZE
	Sandrine MANFRINI	Benoit CRUYPENNINGCK
	Aurélie CHARILLON	Jean-François OBEZ
POLE METROPOLITAIN	10 titulaires	10 suppléants
	Patrice DUNAND	Gaëtan COME
	Muriel BENIER	Khadija UNAL
	Vincent SCATTOLIN	Séverine RALL
	Hubert BERTRAND	Jack-Frédéric LAVOUE
	Jean-François OBEZ	Denis LINGLIN
	Daniel RAPHOZ	Bernard VUAILLAT
	Isabelle HENNIQUAU	Max GIRIAT
	Aurélie CHARILLON	Jacques DUBOUT
	Philippe NOUVELLE	Annie MARCELOT
	Christine DUPENLOUP	Annick GROSROYAT

**DÉSIGNATION ÉLUS ORGANISMES EXTÉRIEURS
2020**

Participations externes	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission Consultative des Services Publics Locaux	10 titulaires	
	Patrice DUNAND (<i>Président</i>)	
	Michel BRULHART	
	Christine BLANC	
	Chun Jy LY	
	Gilles CATHERIN	
	Martine JOUANNET	
	Christine DUPENLOUP	
	Jacques DUBOUT	
	Monique GRAZIOTTI	
CCSPL Associations	5 associations	
EPIC Comité de Direction	6 titulaires	6 suppléants
	Vincent SCATTOLIN	Khadija UNAL
	Patrice DUNAND	Boris COTTIER
	Anne FOURNIER	Denise COMOY
	Jean-François OBEZ	Hubert BERTRAND
	Bernard VUAILLAT	Dominique COURT
	Daniel RAPHOZ	Christine BLANC

**DÉSIGNATION ÉLUS ORGANISMES EXTÉRIEURS
 2020**

Participations externes	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Régie des Eaux Gessiennes - Conseil d'administration	8 titulaires	
	Daniel RAPHOZ	
	Michel BRULHART	
	Patricia REVELLAT	
	Claude CHAPPUIS	
	Jean-Pierre FOUILLOUX	
	Annie MARCELOT	
	Virginie ZELLER-PLANTE	
	Christine DUPENLOUP	
Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) - Région	1 titulaire	1 suppléant
LOGIDIA	1 titulaire	1 suppléant
	Bernard VUAILLAT	Cathy BIOLAY
GLCT "Galerie de Chouilly"	3 titulaires	3 suppléants
	Daniel RAPHOZ	Hubert BERTRAND
	Michel BRULHART	Annie MARCELOT
	Loïc VAN VAEREMBERG	Monique GRAZIOTTI
GLCT Transports Publics Transfrontaliers	1 titulaire	1 suppléant
	Hubert BERTRAND	Jacques DUBOUT
Syndicat intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine	3 élus	3 suppléants
	Daniel RAPHOZ	Chun Jy LY
	Frédéric TOURNIER	Laurence GROSGURIN
	Michel BRULHART	Eric MERMILLON
CDAC	1 représentant	
Conseil de Surveillance Hôpital de Gex	1 titulaire	
	Isabelle PASSUELLO	

**DÉSIGNATION ÉLUS ORGANISMES EXTÉRIEURS
 2020**

Participations externes	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'administration du Collège Georges Charpak	1 titulaire	1 suppléant
	Patrice DUNAND	Isabelle PASSUELLO
Commission consultative paritaire de l'énergie	1 titulaire	
	Guillaume LUCK	
Centre Régional Auvergne - Rhône-Alpes de l'Information Géographique - CRAIG	1 titulaire	1 suppléant
	Séverine RALL	Denis LINGLIN
AMORCE	1 titulaire	1 suppléant
	Aurélié CHARILLON	Sophie REBOUL-SALZE
ATMO	1 titulaire (Pôle)	
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Formation dite "des sites et paysages"	1 titulaire	
	Muriel BENIER	
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Formation dite "des unités touristiques nouvelles"	1 titulaire	
	Bernard VUAILLAT	
Association des Grandes Traversées du Jura	1 titulaire	
	Jacques DUBOUT	
Espace nordique jurassien - Assemblée générale et Collège départemental	1 titulaire	
	Jacques DUBOUT	
Association des Réserves naturelles de France	1 titulaire	1 suppléant
	Jacques DUBOUT	Laurence GROSGURIN
Mission locale Oyonnax - Bellegarde - Gex	3 titulaires	
	Isabelle PASSUELLO	
	Serenella VIPREY	
	Pierre-Marie PHILIPPS	
Initiative Bellegarde Pays de Gex (Voltaire Initiative)	1 titulaire	1 suppléant
	Vincent SCATTOLIN	Hubert BERTRAND

**DÉSIGNATION ÉLUS ORGANISMES EXTÉRIEURS
2020**

Participations externes	MEMBRES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Désignés par le Pôle métropolitain		
Conseil Régional Franco Genevois (CRFG)	1 représentant par commission	
<i>Commission Déplacements</i>		
<i>Commission culture</i>		
<i>Commission Economie, Emploi et formation professionnelle volet « Economie-Emploi</i>		
<i>Commission Economie, Emploi et formation professionnelle volet « Formation professionnelle</i>		
<i>Commission Santé, Droit et cohésion sociale</i>		
<i>Commission Sécurité et réglementation</i>		
<i>Commission Logement et Environnement (volet logement)</i>		
<i>Commission Logement et Environnement (volet espaces naturels)</i>		
<i>Commission Logement et Environnement (volet Eau et Assainissement)</i>		

2. Instances – Présentation des membres siégeant dans les organismes extérieurs au SIVOM désignés en comité syndical le 16 septembre 2020 (information)

COMPOSITION DES COMMISSIONS SIVOM 2020-2026

	commission personnel/finances	commission scolaire / social	commission sport	commission travaux	commission conurbation
F e r n e y	CLAVEL Matthieu	MOUNY Valérie	GRATTAROLY Stéphane	LY Chun-Jy	
	LY Chun-Jy	MAILLOT Mylene	GUIDERDONI Jean-Louis	PHILIPPS Pierre-Marie	
	GUIDERDONI Jean-Louis	t'KINT de ROOBENBEKE Etienne	CLAVEL Matthieu	t'KINT de ROOBENBEKE Etienne	
	GRATTAROLY Stéphane	CARR-SARDI Nadia	MOUNY Valérie	CARR-SARDI Nadia	
P r é v e s s i n	COIN Maurice	ETCHEBERRY Aude	COGNET Pascale	ALLAIN Pierrick	
	ALLAIN Pierrick	COIN Maurice	IMOBESTEG Eric	IMOBESTEG Eric	
	IMOBESTEG Eric	OURY Anne-Sophie		RALL Séverine	
O r n e x	OBEZ Jean-François	ROCH Marie-Claude	DELAVENNE Willy	DELAVENNE Willy	
	PALINIEWICZ Jean-Marc	GANNE Dominique	ROCH Marie-Claude	ROCHAS Ludovic	

Z:\Comité Syndical\Note de synthèse\NS 2020\2020.09.16
NS\2020.09.16_Commissions_SIVOM

21/09/2019

COMPOSITION DES COMMISSIONS SIVOM 2020-2026

CAO + MAPA	
Titulaires	Suppléants
HARS Chantal	t'KINT de ROOBENBEKE Etienne

DSP	
Titulaires	Suppléants
MOUNY Valérie	PHILIPPS Pierre-Marie

LY Chun-Jy	MOUNY Valérie
COIN Maurice	OURY Anne-Sophie
IMOBESTEG Eric	CAZUC Patrick
DELAVERNE Willy	Marie-Claude ROCH

LY Chun-Jy	UNAL Khadija
COIN Maurice	OURY Anne-Sophie
IMOBESTEG Eric	CAZUC Patrick
Willy DELAVERNE	Marie-Claude ROCH

Z:\Comité Syndical\Note de synthèse\NS 2020\2020.09.16
 NS\2020.09.16_Commissions_SIVOM

21/09/2020

COMPOSITION DES REPRESENTANTS SIVOM DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS 2020-2026

	Titulaire	Suppléant
Collège de Ferney	t'KINT de ROOBENBEKE Etienne	GRATTAROLY Stéphane
Collège de Prévessin	ALLAIN Pierrick	ETCHEBERRY Aude
Lycée de Ferney	GRATTAROLY Stéphane	ETCHEBERRY Aude
Centre de secours	T'KINT DE ROOBENBEKE Etienne	IMOBESTEG Eric
Groupe scolaire JDLF (écoles maternelle et élémentaire)	MOUNY Valérie	ETCHEBERRY Aude

Z:\Comité Syndical\Note de synthèse\NS 2020\2020.09.16
 NS\2020.09.16_Commissions_SIVOM

21/09/2020

3. Instances – Désignation des membres qui siégeront aux commissions de la CAPG et du SIVOM de l'Est Gessien – Ce point ne donne pas lieu à délibération

DEPLACEMENTS

	PRENOM	NOM	MAIL	
CESSY	Emmanuel	GAVAGGIO	e.gavaggio@mairie-cessy.fr	
CHALLEX	PAS DE CONSEILLER			

CHEVRY				
CHEZERY-FORENS	PAS DE CONSEILLER			
COLLONGES	Lionel	PERREAL	lionel.perreal@gmail.com	
CROZET	Philippe	NOUVELLE	philippe.nouvelle42@gmail.com	
DIVONNE	Isabelle	GROSFILLEY	isabelle.grosfilley@divonne.fr	
ECHENEVEX	Leïla	SMITH	leila.smith@echenevex.fr	
FARGES	PAS DE CONSEILLER			
FERNEY-VOLTAIRE	Khadija	UNAL	khadija.unal@ferney-voltaire.fr	
GEX	Loïc	VAN VAEREMBERG	loic.vanvaeremberg@ville-gex.fr	
GRILLY	Peggy	WILLIAMS	p.williams@mairie-grilly.fr	
LEAZ	Emelyne	ETIENNE	eetienne@leaz.fr	
LELEX	Patrick	LEVRIER	patricklevrier@orange.fr	
MIJOUX	Martine	VIALLET	martine-antigone.viallet@orange.fr	
ORNEX	Agathe	BOUSSER	agathebousser@gmail.com	
PERON				
POUGNY	Cathy	MACIA	maciac@bluewin.ch	
PREVESSIN-MOENS	Pierrick	ALLAIN	pierrickalain01@gmail.com	
ST GENIS POUILLY	Philippe	THEVENON	philippe.thevenon@saint-genis-pouilly.fr	
ST JEAN DE GONVILLE	Nicolas	PIDOUX	nicolaspidou22@gmail.com	
SAUVERNY	Michel	GAUDE	michel.gaude@hotmail.fr	
SEGNY	Jean-Pierre	RIVIERE	jpierre.riviere@hotmail.fr	voirie@segny.fr
SERGY	François	ROCHE	froche330@orange.fr	
THOIRY	Xavier	JOURDA	xjourda@gmail.com	
VERSONNEX	Jacques	DUBOUT	jacques.dubout3@gmail.com	
VESANCY	Mark	BÜTTNER	m.buttner@vesancy.fr	

C. BIOLAY demande s'il s'agit obligatoirement de membres du SIVOM.
 J-F. OBEZ lui répond par l'affirmative.

4. Instances – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Jean-François OBEZ, Maire, rappelle au conseil municipal que l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales impose aux communes de 3 500 habitants et plus d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Les conseillers municipaux ont été invités à une réunion préparatoire à l'élaboration de ce règlement intérieur. Cette réunion s'est déroulée le 11 septembre 2020.

Le règlement fixe toutes les règles de fonctionnement du Conseil municipal. Le règlement tel qu'il est proposé est inspiré des propositions faites par l'association des Maires de France et adapté aux particularités, aux spécificités d'Ornex.

J-F. OBEZ explique que l'article 10 du chapitre 4 en page 10 est amendé comme suit : « les procès-verbaux peuvent être établis par courriers électroniques ».

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le règlement intérieur ci-joint

J-F. OBEZ explique que ce règlement sera appliqué pendant tout le mandat mais qu'il sera toutefois possible de l'amender en cours de mandat si cela est nécessaire.

5. Instances – Désignation des membres du comité consultatif du CPINI d'Ornex

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires est compétent pour donner son avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline. Il est notamment consulté sur l'engagement et le refus de renouvellement d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, sur les changements de grade autres que l'avancement aux grades de commandant, de lieutenant-colonel et de colonel. Il est obligatoirement saisi, pour avis, du règlement intérieur du corps communal. Il étudie les dépenses du CPINI, et ses activités courantes.

J.F. OBEZ, Maire, demande au Conseil municipal d'élire quatre conseillers municipaux titulaires et deux suppléants pour siéger au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du CPINI sachant que le Maire préside de droit ce comité consultatif.

J.F. OBEZ précise que cette instance est appelée à se réunir au minimum 2 fois dans l'année, mais plus selon les besoins du service. Le comité est composé de représentants des pompiers de chaque grade et de quatre élus municipaux, pour un total de 9 représentants. Les points abordés sont l'élaboration du budget, gestion des effectifs, questions techniques, notamment sur les poteaux incendie et diverses questions.

J.F. OBEZ rappelle qu'un poste est ouvert à la minorité et que les réunions se tiennent en soirée et durent environ 1 heure.

G. MASRARI propose sa candidature pour le poste de titulaire ainsi que celle de P. GUINOT pour le poste de suppléant.

J.F. OBEZ ajoute qu'une convention va être soumise au comité du CPINI concernant les poteaux incendie en partenariat avec les communes de Crozet et St Jean de Gonville. Si le comité valide cette convention, celle-ci sera par la suite étudiée en conseil municipal.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** les 4 membres titulaires suivants :

- W. DELAVENNE
- M. GIRIAT
- Michèle GALLET
- G. MASRARI

- **DÉSIGNE** les 2 membres suppléants suivants :

- C. BIOLAY

- P. GUINOT

6. Instances – Comité technique de la Régie des eaux – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Par délibération du 26 mai 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a approuvé les statuts de la régie des eaux des gessiennes.

Cette régie a en charge la gestion des services eau et assainissement depuis le 1er janvier 2018.

Les statuts de la régie des eaux gessiennes, dans le chapitre II, créent un comité technique consultatif, opérationnel depuis janvier 2017. Il se réunit environ une fois par mois pour se prononcer, par avis simple, sur toutes les questions relevant de la compétence de la Régie.

Vu le courrier de monsieur le Président du Conseil d'administration de la Régie des eaux gessiennes du 9 juillet 2020, sollicitant la désignation d'un représentant de la commune d'Ornex au sein du comité technique,

Considérant que cette désignation permettra aux communes membres de la communauté de communes de Pays de Gex d'être étroitement associées aux futures décisions de la Régie des eaux Gessiennes,

Il convient donc de désigner un titulaire et un suppléant pour y siéger.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. DELAVENNE Willy pour être titulaire, et celle d'Yves DUMAS pour être suppléant.

W. DELAVENNE explique que le comité passe en revue tous les projets de la régie des eaux gessiennes, notamment l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Il a en projet la récupération des eaux des nappes phréatiques du Rhône afin de pallier à la sécheresse. La commission est toujours favorable aux projets votés par le conseil d'administration, son rôle n'étant que consultatif.

J-F. OBEZ ajoute qu'il y a des représentants de toutes les communes du Pays de Gex car tous les réseaux ne sont pas bien identifiés.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la désignation de monsieur Willy DELAVENNE pour représenter la commune d'Ornex au sein du comité technique de la régie des eaux gessiennes, en qualité de membre titulaire
- **VALIDE** la désignation d'Yves DUMAS pour représenter la commune d'Ornex au sein du comité technique de la régie des eaux gessiennes, en qualité de membre suppléant
- **AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération exécutoire à Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Régie des eaux Gessiennes.

7. Finances – Demande de subvention au titre de la dotation territoriale (financement du Département) - Charbonnière

Vu le contexte de l'opération

Depuis 2015 une OAP prévoit le développement du secteur de Charbonnières sous forme d'une gendarmerie et de 150 logements dont 30% de logements sociaux. Les travaux de ces deux opérations d'envergure ont commencé fin septembre 2018.

Le périmètre comprend plusieurs projets structurants, décrits dans l'OAP du nouveau PLUiH de la communauté d'agglomération du Pays de Gex, qui sont déterminants dans le cadre de cette étude, et qui sont les suivants :

Les projets liés à la structuration des déplacements tous modes concernant le quartier de charbonnière

- Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service sur l'axe Gex – Ferney Voltaire (BHNS) ;
- Assurer le maillage fonctionnel tous modes avec le réseau viaire existant et projeté ;
- Prévoir un espace de rencontre accessible en mode doux, dans un espace paysager et apaisé ;
- Ajout d'un arrêt BHNS sur le périmètre d'étude sous Maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Les projets d'équipements publics sur le quartier de Charbonnière

- Réhabilitation/Accessibilité / Agrandissement de la Mairie (travaux achevés en 2020)
- Construction d'une gendarmerie sous Maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'est gessien (travaux achevés en 2020)
- Construction d'une crèche (10 berceaux) et de 10 places de stationnement sur le domaine public sous Maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (travaux en cours)
- Construction d'un collège de 600 à 800 élèves sous Maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ain (ouverture prévue à la rentrée 2024)
- Construction d'un gymnase sous Maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'est gessien (ouverture prévue à la rentrée 2024)
- Implantation d'un espace public de rencontre de 1000 m²

Les projets d'habitat collectif

- Construction d'un projet immobilier « les grands chênes » de 153 logements, (travaux en cours)
- Construction de 28 logements associés à la gendarmerie (travaux achevés en 2020)

La commune d'Ornex a réalisé avec le bureau d'étude URBATHEME, une étude d'aménagement globale de l'ensemble du quartier dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Ainsi deux tranches distinctes de travaux ont été définies.

Depuis janvier 2020, le cabinet UGUET, accompagne la commune dans la réalisation de la première phase d'aménagement.

Vu le descriptif des travaux

Les travaux de cette première phase comportent :

- L'aménagement du carrefour RD 1005/ rue de Bėjoud avec la création d'une voie centrale de tourne à gauche
- Le réaménagement du parking présent en bordure de RD 1005
- L'intégration d'un point de tri des déchets
- La remise en conformité du carrefour à feu tricolore, intégration des modes doux dans le fonctionnement du carrefour
- L'aménagement d'une voie mixte piéton cycle pour la liaison avec la Véloroute GEX/FERNEY et la Voie Verte des Tattes le long de la rue de Bėjoud et de la rue des charbonnières
- L'aménagement d'un point de collecte des déchets ménagers en conteneurs semi-enterrés
- L'aménagement du parvis et du parking existant de la Mairie
- Le renforcement de la trame verte existante

Vu le cout de l'opération

L'estimatif sommaire de l'ensemble de l'opération est de 983 736.00 euros HT, et le plan de financement à la date de la présente délibération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux	983 736 €	DETR (Préfecture de l'Ain) sur partie voie piéton cycle	90 000 €
		Département (15%)	147 560 €
		Autofinancement	746 176€
Total	983 736 €	Total	983 736 €

Ce projet se réalisera dans le courant de l'année 2021. Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès du département de l'Ain, au titre de la Dotation territoriale.

G. MASRARI demande comment va être organisé le stationnement autour de la promotion immobilière « Les grands chênes » étant donné le peu de places prévues en surface et en décomptant celles prévues pour la crèche.

J-F. OBEZ rappelle que le permis de construire, pour cette promotion, a été accordé sous le PLU et qu'il était prévu 1.5 place par logement. Le PLUiH, actuellement en place, prévoit plus de places de stationnement par logement.

G. MASRARI entend bien la réponse apportée mais estime que cela ne répond pas à la problématique.

J-F. OBEZ rappelle que les mandatures précédentes souhaitent, avec le PLU, réduire les circulations en voiture. La mandature actuelle estime que la mise en place de parking relais et le développement du BHNS, en lien avec la CAPG, permettront de limiter le nombre de places nécessaires. Il sera également possible d'instaurer des zones bleues comme cela est le cas pour la place de l'église.

M. GALLET rappelle qu'au Parc d'Ornex il y a des places en sous-sol suffisantes mais que les habitants ne souhaitent pas les utiliser.

W. DELAVENNE estime que cela pénalise par conséquent les logements sociaux qui n'ont droit qu'à une seule place par logement.

C. BIOLAY ajoute que cette problématique est bien connue et que les solutions proposées ne fonctionnent pas.

J-F. OBEZ explique que beaucoup de places en sous-sol sont disponibles également car le coût de la location y est très élevé.

M. GIRIAT rappelle que dans le cadre du projet des Grands Chênes, il y a tout de même beaucoup de places prévues en surface, conformément au PLU.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation territoriale au Département de l'Ain selon de plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
----------	----------

Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux d'aménagement du quartier de charbonnière - Tranche 1	983 736,00 €	Etat (DETR) 50% des travaux des cheminements cyclables	90 000 €
		Département de L'AIN (Dotation territoriale)	147 560 €
		Autofinancement	746 176€
Total	983 736,00 €	Total	983 736,00 €

- DIT que la recette sera inscrite au BP 2021.

8. Finances – Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement territorial 2021 pour le Patrimoine bâti (financement du Département) – Église / Cure

Vu le contexte de l'opération

L'église d'Ornex, dont il est fait mention pour la première fois en 1153, est un témoin parlant de l'histoire d'Ornex.

Le clocher ou campanile, construit vers la fin du XV^e siècle, a été démoli en 1873. Il fut reconstruit dans sa forme actuelle dans les années 1816-1818.

Une porte à arche de molasse moulurée communique avec la Cure construite au début du XVI^e siècle et qui fut tour à tour vendue et revendue avant de revenir à la commune en 1843.

D'importants travaux de rénovation ont été entrepris dans les 30 dernières années sur le bâtiment de l'église. En revanche, la charpente de l'église et toute la partie de bâtiment qui abrite la Cure, présentent des défauts visibles et évident de structure sur l'ensemble des éléments en bois (charpentes, solivage et plancher) et sur une partie du gros œuvre.

La commune d'Ornex a missionné le bureau d'étude Annecy Structure, spécialisé dans les analyses de résistance et l'établissement de diagnostic sur des bâtiments de cette nature. Un rapport diagnostic a permis de définir la nature des travaux à entreprendre à moyen terme afin d'assurer la sauvegarde du bâtiment.

Vu le descriptif des travaux

- 1- Le renforcement de la charpente de l'église : mise en œuvre de poutres bois qui auront pour rôle de supporter les sommiers du plancher et renforcement des assemblages des fermes.
- 2- Le remplacement complet de la charpente et de la couverture de la cure : l'ensemble de la charpente de la cure et de l'annexe sera à déposer et à remplacer. Il en est de même pour la couverture. En effet la charpente bois de la cure est en très mauvais état. Une réparation ou un renforcement de la charpente dans ces conditions n'est donc pas envisageable, sa pérennité ne pouvant être garantie.
- 3- Le renforcement ou la reconstruction des planchers de la cure (zone « cuisine ») afin de pouvoir garantir la sécurité des biens et des personnes.
- 4- Renforcement des planchers du rez-de-chaussée : renforcement par l'ajout de poteaux, qui devront être fondés.
- 5- Traitement de l'ensemble des bois avec un produit insecticide et fongicide de classe 2.
- 6- Rénovation du complexe d'isolation sous plancher pour garantir une bonne étanchéité à l'air du bâtiment.
- 7- Reprise de l'ensemble des chainages de l'église et de la cure. Certains murs sont en mauvais état, avec des pierres complètement descellées (principalement en tête), des enduits se détachant et des fissures importantes par endroit.

- 8- Création de fondations au sous-sol afin de supporter les poteaux ajoutés pour le renforcement des plancher du RdC.

Vu le coût de l'opération :

L'estimatif sommaire de l'ensemble de l'opération est de 354 773 euros HT.

	Montant HT	Montant TTC
Eglise et cure		
Gros œuvre	75 349,00 €	90 418,80 €
Charpente / couverture	218 344,00 €	262 012,80 €
Plancher bois	61 080,00 €	73 296,00 €
TOTAL	354 773,00 €	425 727,60 €

Ce projet se réalisera dans le courant des années 2021 et 2022. Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès du département de l'Ain, au titre du soutien à l'investissement territorial 2021 pour le Patrimoine bâti.

G. MASRARI demande quels autres travaux sont prévus dans les années à venir.

W. DELAVENNE répond que des travaux de mises aux normes pour les malentendants vont être réalisés prochainement.

D. GANNE interpelle les conseillers sur la présence de boue de ruissellement autour du bâtiment et estime qu'il faudrait entreprendre de décaisser afin de retrouver les fondations naturelles.

W. DELAVENNE explique qu'il y a des problèmes de remontée d'humidité le long des poutres et qu'il convient de refaire les fondations, ce n'est cependant pas prévu dans les travaux à venir. Une charpente traditionnelle, faite à la demande, devra être posée.

D. GANNE demande si le balcon est en bon état.

W. DELAVENNE lui répond par l'affirmative car celui-ci ne souffre pas d'humidité. Il ajoute qu'il faudrait cependant vérifier la jauge actant le nombre de personnes supportées notamment lors des enterrements et des journées du Patrimoine. De gros travaux avaient été entrepris il y a environ 10 ans au niveau de la plus grosse poutre.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre du soutien à l'investissement territorial 2021 pour le patrimoine bâti au Département de l'Ain selon de plan de financement suivants :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux de rénovation de la charpente et des planches de la Cure/Eglise	354 773 €	DSIL (10%)	35 477 €
		Département de l'Ain (30%)	106 432 €
		Autofinancement	212 864 €
Total	354 773 €	Total	354 773 €

- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2021.

9. Finances – Demande de subvention au titre de la DSIL (financement de l’État) pour la préservation du patrimoine historique et culturel classé ou non classé - Église / Cure

Vu le contexte de l’opération

L’église d’Ornex, dont il est fait mention pour la première fois en 1153, est un témoin parlant de l’histoire d’Ornex.

Le clocher ou campanile, construit vers la fin du XV^e siècle, a été démoli en 1873. Il fut reconstruit dans sa forme actuelle dans les années 1816-1818.

Une porte à arche de molasse moulurée communique avec la Cure construite au début du XVI^e siècle et qui fut tour à tour vendue et revendue avant de revenir à la commune en 1843.

D’importants travaux de rénovation ont été entrepris dans les 30 dernières années sur le bâtiment de l’église. En revanche, la charpente de l’église et toute la partie de bâtiment qui abrite la Cure, présente des défauts visibles et évidents de structure sur l’ensemble des éléments en bois (charpentes, solivage et plancher) et sur une partie du gros œuvre.

La commune d’Ornex a missionné le bureau d’étude Annecy Structure, spécialisé dans les analyses de résistance et l’établissement de diagnostic sur des bâtiments de cette nature. Un rapport diagnostic a permis de définir la nature des travaux à entreprendre à moyen terme afin d’assurer la sauvegarde du bâtiment.

Vu le descriptif des travaux

- 1- Le renforcement de la charpente de l’église : mise en œuvre de poutres bois qui auront pour rôle de supporter les sommiers du plancher et renforcement des assemblages des fermes
- 2- Le remplacement complet de la charpente et de la couverture de la cure : l’ensemble de la charpente de la cure et de l’annexe sera à déposer et à remplacer. Il en est de même pour la couverture. En effet la charpente bois de la cure est en très mauvais état. Une réparation ou un renforcement de la charpente dans ces conditions n’est donc pas envisageable, sa pérennité ne pouvant être garantie.
- 3- Le renforcement ou la reconstruction des planchers de la cure (zone « cuisine ») afin de pouvoir garantir la sécurité des biens et des personnes.
- 4- Renforcement des planchers du rez-de-chaussée : renforcement par l’ajout de poteaux, qui devront être fondés.
- 5- Traitement de l’ensemble des bois avec un produit insecticide et fongicide de classe 2.
- 6- Rénovation du complexe d’isolation sous plancher pour garantir une bonne étanchéité à l’air du bâtiment.
- 7- Reprise de l’ensemble des chaînages de l’église et de la cure. Certains murs sont en mauvais état, avec des pierres complètement descellées (principalement en tête), des enduits se détachant et des fissures importantes par endroit.
- 8- Création de fondations au sous-sol afin de supporter les poteaux ajoutés pour le renforcement des plancher du RdC.

Vu le coût de l’opération :

L’estimatif sommaire de l’ensemble de l’opération est de 354 773 euros HT

	Montant HT	Montant TTC
Eglise et cure		
Gros œuvre	75 349,00 €	90 418,80 €
Charpente / couverture	218 344,00 €	262 012,80 €
Plancher bois	61 080,00 €	73 296,00 €
TOTAL	354 773,00 €	425 727,60 €

Ce projet se réalisera dans le courant des années 2021 et 2022. Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès du département de l'Ain, au titre du soutien à l'investissement territorial 2021 pour le Patrimoine bâti.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL (financement de l'État) pour la préservation du patrimoine historique et culturel classé ou non classé selon de plan de financement suivants :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux de rénovation de la charpente et des planches de la Cure/Eglise	354 773 €	DSIL (10%)	35 477 €
		Département de l'Ain (30%)	106 432 €
		Autofinancement	212 864 €
Total	354 773 €	Total	354 773 €

- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2021.

10. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 14 septembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter la structuration des services et de l'organigramme à la croissance de la population de la commune, il est proposé d'ajuster le tableau des effectifs comme suit :

- **Pour les services techniques :**

Les surfaces d'espaces verts à entretenir sont en augmentation constante. Les aménagements successifs de voies piéton cycle, les nouveaux espaces de jeux, aires de détente, espaces naturels, etc., nécessitent d'augmenter le temps de travail des agents, et donc de créer un poste supplémentaire au tableau des effectifs.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal, de créer, à compter du 1^{er} octobre 2020, un poste d'adjoint technique à temps complet (35h).

- **Pour le service enfance jeunesse**

Au vu des effectifs scolaires dans les écoles maternelles d'Ornex, chacune des deux écoles a demandé la création de poste d'ATSEM. À l'école de Villard, le poste est pourvu par une animatrice, qui a le diplôme lui permettant d'exercer les fonctions d'ATSEM, et qui en a formulé le souhait.

À l'école des bois, le poste est à pourvoir, et il est proposé au Conseil municipal de créer au tableau des effectifs, un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2020, pour un temps de travail de 20H hebdomadaire.

L'un des deux postes sera supprimé après le recrutement.

- **Pour le service accueil population / Relation aux usagers :**

L'organigramme de la commune évolue, et le comité technique a validé la création d'un poste d'encadrement intermédiaire en lieu et place de celui d'un adjoint administratif. Le responsable des relations aux usagers aura en charge la gestion des services accueil, état civil, élection, social.

Compte-tenu des responsabilités qui seront les siennes, il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs.

Le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe qui va être libéré début novembre sera supprimé du tableau des effectifs avant la fin de l'année 2020.

Afin d'assurer un recrutement le plus large possible en nombre de candidats, il est proposé au Conseil municipal de créer :

- un poste de rédacteur à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
 - un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
 - un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- Les postes qui n'auront pas servi à la nomination de l'agent seront supprimés du tableau des effectifs au plus tard début 2021.

Avant de pourvoir à ce recrutement, il convient de créer un poste en accroissement temporaire d'activité, afin de pallier au départ de l'agent d'accueil en poste. Ainsi il est proposé au conseil municipal de créer :

Un poste d'adjoint administratif, en accroissement temporaire d'activité, à temps complet (35h) pour la période de 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

- **Pour la Direction générale**

Le poste de DGA n'a jamais été pourvu depuis le départ de l'agent en juillet 2019. Ce poste de cadre est indispensable au suivi budgétaire et comptable de la collectivité, et au remplacement de la DGS en son absence.

Un poste d'attaché territorial est créé au tableau des effectifs. Il est proposé de le conserver et de l'utiliser pour pourvoir ce poste.

- **Pour le service de police municipale**

Le service de police municipale doit être renforcé afin d'assurer plus de présence sur le terrain, et une meilleure visibilité pour les habitants. Le service est actuellement composé d'un ASVP et d'un agent de police municipale, responsable du service. Il est proposé de créer un nouveau poste d'agent de police, qui viendra compléter l'équipe, sous la responsabilité de l'agent actuellement en poste.

Afin d'assurer un recrutement le plus large possible en nombre de candidats, Il est donc proposé au Conseil municipal de créer :

- Un poste de gardien-brigadier à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- Un poste de brigadier-chef principal à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021

J-F. OBEZ rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation du budget en 2020, sauf pour les ATSEM. La municipalité a toujours eu à cœur d'assurer le recrutement des ATSEM notamment lors de l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle. Les autres postes sont prévus sur le budget de 2021.

M. GALLET souhaite que les horaires de la police municipale soient modifiés, par exemple sur la plage horaire de 7h à 19h.

C. BIOLAY explique que ce point doit être débattu en comité technique et qu'il conviendra également d'aborder la question des astreintes.

M. GALLET souhaite que le temps de présence effective des policiers municipaux soit augmenté.

I. GOUDET lui répond que les patrouilles doivent se faire à deux afin de procéder aux contrôles de vitesse.

M. GALLET explique que les contrôles de vitesse sont effectués par la gendarmerie pour l'instant.

J-F. OBEZ ajoute recevoir beaucoup de demandes pour l'installation d'un appareil de contrôle de la vitesse dans les lieux où les gendarmes ne sont pas présents. Pour l'instant cela n'est pas possible car les policiers municipaux doivent obligatoirement être à deux.

G. MASRARI souhaite que le renfort prévu à l'accueil, avec le recrutement d'un responsable des relations aux usagers, permette d'élargir les horaires d'ouverture au public en journée ainsi que le samedi.

C. BIOLAY lui répond que toutes ces modifications doivent faire l'objet d'une consultation du comité technique.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** un poste d'adjoint technique à temps complet (35h) à compter du 1^{er} octobre 2020
- **CRÉE** un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2020
- **CRÉE** un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2020
- **CRÉE** un poste de rédacteur à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- **CRÉE** un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- **CRÉE** un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- **CRÉE** un poste de gardien-brigadier à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- **CRÉE** un poste de brigadier- chef principal à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2021
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif, en accroissement temporaire d'activité, à temps complet (35h) pour la période de 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.
- **DIT** que ces postes seront inscrits au BP 2020 et 2021 au chapitre 12.

11. Marchés public – Constitution de la commission d'appel d'offres

La création d'une commission d'appel d'offre (CAO) est obligatoire pour les marchés publics qui requièrent une procédure formalisée. Son rôle est d'examiner les candidatures et les offres, éliminer les offres non conformes, choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché au vu d'une proposition de classement réalisée par le pouvoir adjudicateur. La CAO est par conséquent investie d'un pouvoir de décision.

En application de l'article L 1411-5 du CGCT, celle-ci doit être composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- De l'autorité habilitée à signer ou son représentant, Président, soit Monsieur le Maire, Jean-François OBEZ ;
- De 5 membres titulaires et de 5 suppléants issus de l'assemblée délibérante et élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de listes, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. **Le dépôt de ces listes, comprenant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, devra être effectué au plus tard en début de séance.**

Le remplacement d'un membre titulaire élu est effectué par un des suppléants élus, de la même liste. Chaque membre a voix délibérative et en cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues précédemment, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Peuvent participer, avec voix consultative, sur invitation du Président de la CAO :

- Le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence ;

Peuvent participer, avec voix consultative, par désignation du Président de la CAO :

- Des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché public.

La CAO est constituée pour la durée du mandat.

C. BIOLAY s'interroge sur la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres.

J-F. OBEZ lui répond que celle-ci est constituée en vue du projet de la nouvelle école si cela s'avère nécessaire. Cette commission est également nécessaire afin d'adhérer au gros appel d'offres pour le marché d'électricité du SIEA qui regroupera les communes du département pour un montant proche de 150 millions d'euros.

Après dépôt d'une liste, et après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** la CAO dans les conditions précitées ;
- **DIT** que J-F. OBEZ est Président de cette commission
- **PROCEDE** par vote au scrutin public (à la demande du quart des membres présents), à l'élection de 5 membres titulaires et 5 suppléants, en plus de J-F. OBEZ, Président.
- **DESIGNE**, après le vote, les membres suivants comme titulaires : M. GIRIAT, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, F. KHIAR
- **DESIGNE**, après le vote, les membres suivants comme suppléants : M. GALLET, D. GANNE, M. FOURNIER, M. GRENIER, P. GUINOT

12. Marchés publics – Classement de la procédure de consultation pour le marché d'acquisition d'un véhicule électrique sans suite

La commune a défini le besoin d'équiper le service administratif de la commune d'un véhicule supplémentaire, afin d'assurer le transport des agents dans leurs missions quotidiennes et dans leurs déplacements en formation.

Ainsi, une consultation a été lancée afin d'acquérir un véhicule 5 places électrique.

La publicité a été faite sur la plateforme des marchés publics de l'Ain et sur le site internet de la Commune, le 15 mai 2020.

La date limite de réception des plis était le 19 juin 2020 à 12h00.

Trois plis ont été réceptionnés en Mairie :

- L'offre de PEUGEOT est considérée comme irrégulière au sens de l'article L 2152-4 du code de la commande publique car « elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, notamment parce qu'elle est incomplète » (absence de l'acte d'engagement, DC1, DC2 et attestations fiscales et sociales)
- Les deux autres offres reçues sous format papier sont rejetées car leur transmission ne respecte pas l'article 6 du règlement de consultation.

Lors de la commission, du 6 juillet 2020 la Commission MAPA propose de classer la procédure sans suite en se référant à l'article R 2185-1 du Code de la Commande publique, puisque un seul pli infructueux a été reçu.

W. DELAVENNE souhaite remettre à l'ordre du jour de la commission travaux l'achat d'un véhicule pour les services administratifs.

P. GUINOT rappelle qu'en commission travaux a été abordée la question de l'autonomie restreinte de 120 kilomètres en électrique, difficilement gérable pour les agents amenés à parcourir de plus longues distances pour des formations, ou des réunions. Il estime positif de pouvoir en rediscuter en commission.

C. BIOLAY souhaite que ne soit pas abandonnée l'idée et propose de s'orienter vers un véhicule hybride.

W. DELAVENNE rappelle qu'il sera tenu compte des meilleures solutions techniques compatibles avec le besoin de la commune.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

-AUTORISE le Maire à classer sans suite la procédure adaptée pour le marché d'acquisition d'un véhicule électrique.

13. Marchés publics – Attribution du marché de nettoyage des locaux municipaux

Le présent marché a pour objet des prestations de service de nettoyage des locaux de la commune d'Ornex.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, dont le montant est compris entre 50 000 euros et 90 000 euros HT par an. Il est décomposé en deux lots :

Le lot 1 a pour objet le nettoyage des locaux de la commune dont la liste est la suivante :

- École des Bois, rue de Béjoud
- École de Villard, route de Villard
- Salle René Lavergne, rue de Béjoud
- Salle plurivalente, route de Villard
- Mairie, rue de Béjoud
- Sanitaire public automatique, place de l'église

Le lot n°2 a pour objet le nettoyage des vitreries spécifiques, y compris les châssis, les tablettes et les dormants, soit 657 m².

Ainsi, une consultation a été lancée.

La publicité a été faite sur la plateforme des marchés publics de l'Ain le 2 juillet 2020, sur le site internet de la Commune d'Ornex le 2 juillet 2020 et au BOAMP le 3 juillet 2020.

La date de limite de réception des offres était le 21 août 2020 à 18h.

Les critères de jugement des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations Le prix sera noté sur 4 points par application de la formule suivante : = (offre moins distante / offre du candidat) x 4 La note minimale est de 0/4.	40 points
2- La valeur technique : Sous-critère 1 : Qualité de la prestation (40%) <ul style="list-style-type: none"> - Références du candidat pour des prestations équivalentes, - Nombre de personnes mises à disposition pour la prestation Matériel utilisé, - La qualité des produits sera analysée à partir des fiches techniques et notamment au regard du développement durable pour lequel seront notamment examinés les facteurs tels que : <ul style="list-style-type: none"> * Biodégradabilité, * Pourcentage de produits naturels, * Facteur de risques (R). - Méthodologie : procédé de mise en œuvre des prestations et de l'organisation du suivi des prestations, de la vérification de la qualité et de la communication avec les usagers des locaux Sous-critère 2 : Insertion sociale (20%) <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement social et formation du personnel 	60 points

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle qualité mis en place, - Gestion managériale au sein de l'entreprise | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

Pour le Lot N° 1

Deux plis ont été reçus dans les délais impartis, leurs candidatures ont été jugées recevables.

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial et dénomination sociale,
1	RESEAU SERVICES ONET Contact : CARRE GREGORY ✉ gcarre@onet.fr ☎ 0478384949 Adresse : CHE DEPARTEMENTAL 12 69360 SOLAIZE France
2	LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE Contact : MOKNI ALI - ✉ contact@lpnomni.fr ☎ 04-74-21-69-69 Adresse : RUE DU THIOUDET 01960 PERONNAS France

Critère n°1 : Prix des prestations après négociation :

	Montant HT	Montant TTC
ONET	57 185.67 euros HT	68 622.80 euros
LPN	61 231.84 euros HT	73 478.21 euros

	Note pondérée
ONET	40.00
LPN	37.30

Critère n°2 : Valeur technique après négociation :

Elle est analysée à partir du mémoire technique ou de la méthodologie

Critère n° 2	ONET	LPN
Note attribuée /60	47	42

Classement des offres :

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	ONET	LPN
Critère n°1	40	40	37.3
Critère n°2	60	47	42
TOTAL	100	87	79.3

Il apparaît, après analyse que l'offre la mieux-disante pour le lot 1 est celle de l'entreprise ONET. Il est donc proposé au Conseil Municipal de lui attribuer le marché.

Pour le Lot N°2

Un pli a été reçu dans les délais impartis, sa candidature a été jugée recevable.

1	LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE
	Contact : MOKNI ALI - ✉ contact@lpinomni.fr ☎ 04-74-21-69-69 Adresse : RUE DU THIOUDET 01960 PERONNAS France

Critère n°1 : Prix des prestations :

	Montant HT	Montant TTC
LPN	1 833.00 euros HT	2 199.60 euros TTC

	Note pondérée
LPN	40.00

Critère n°2 : Valeur technique après négociation :

Elle est analysée à partir du mémoire technique ou de la méthodologie

Critère n° 2	LPN
Note attribuée /60	45

Classement des offres :

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	LPN
Critère n°1	40	40
Critère n°2	60	45
TOTAL	100	85

Il apparaît, après analyse que l'offre la mieux-disante pour le lot 2 est celle de l'entreprise LPN. Il est donc proposé au Conseil Municipal de lui attribuer le marché.

Vu l'avis de la commission MAPA du 11 septembre 2020, qui s'est prononcée favorablement à cette attribution, et après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives au marché de nettoyage des locaux communaux LOT 1 nettoyage des bâtiments avec l'entreprise ONET, pour un montant total de 57 185.67 euros HT soit un montant de 68 622.80 euros TTC

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives au marché de nettoyage des locaux communaux LOT 2 nettoyage des vitreries spécifiques avec l'entreprise LPN, pour un montant total de 1 833.00 euros HT soit un montant de 2 199.60 euros TTC

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2020.

14. Urbanisme – Dénomination de rue de la voirie du projet PRIAMS « Les Grands Chênes »

La promotion des grands chênes contient une voie centrale au projet qui comprendra l'ensemble des adresses du projet. Cette voie est privée, et n'a pas vocation à devenir publique dans l'immédiat.

Cependant, il est proposé au Conseil municipal, d'émettre un souhait quant à la dénomination de cette rue, et de la formuler par voie de délibération.

Il est proposé que cette rue soit dénommée l'« Allée de la Courterée », pour rappeler le nom historique du quartier dans lequel se trouve la promotion immobilière, la « Courterée ».

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la proposition de dénomination d'« Allée de la Courterée »
- **AUTORISE** le Maire à transmettre cette délibération exécutoire à Priams ou à la copropriété pour leur demander de procéder à la dénomination de cette rue par le nom proposé « Allée de la Courterée ».

15. Foncier – Passation d'actes authentiques en la forme administrative – Purge des privilèges et hypothèques

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre des acquisitions foncières réalisées par la commune et conclues par actes administratifs, d'anéantir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires et qui risquent de bloquer le bon déroulement des procédures.

L'objet de cette délibération est de valider le fait, que lorsque la commune procède à des acquisitions foncières par actes administratif, il n'est pas nécessaire pour la commune de vérifier que les bien acquis soient grevés d'hypothèque ou d'autres charges.

En effet, cette démarche nécessite un acte notarié, et l'article **R. 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui prévoit que « *Le prix des acquisitions immobilières faites à l'amiable suivant les règles du droit civil pour le compte des communes et de leurs établissements publics peut être payé au vendeur, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsqu'il n'excède pas un montant fixé par arrêté du ministre chargé du domaine et du ministre de l'intérieur.* »

De plus, l'**annexe I du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la Rubrique 5 relative aux opérations portant sur les « Acquisitions d'immeubles et opérations complexes »**

L'**article 5112122** stipule : « *Cas de l'immeuble qui est grevé de charges : Etat-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le conservateur des hypothèques dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à la plus lointaine des échéances suivantes : - la publication de l'acte translatif de propriété, ou- deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par le vendeur.*

a) Paiement du prix de vente : certificat de radiation délivré par le conservateur des hypothèques, quittance authentique, autre acte notarié ou décision de justice portant mainlevée (3) (4).

(3) Toutes les justifications visées ci-contre sont produites en original. Toutefois, lorsque ces pièces ont été déposées au rang des minutes d'un notaire, il peut être suppléé aux originaux par production d'une expédition de l'acte de dépôt et des copies délivrées in extenso par l'officier ministériel.

(4) Les documents ne sont produits par l'ordonnateur que s'ils lui ont été fournis par le vendeur ; lorsque ces documents ne sont pas produits, la situation hypothécaire est réputée établie au regard du vendeur par les énonciations de l'état délivré par le conservateur des hypothèques.

b) Consignation du prix de vente : décision prescrivant la consignation.

c) Dispense d'accomplissement des formalités de purge : Décision renonçant à la purge des droits réels immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas 7 700 euros (5).

(5) Cette décision relève du directeur pour les établissements publics de santé, et **de l'organe délibérant dans les autres cas**. Cas de l'immeuble qui est grevé de charges, dispense d'accomplissement des formalités de purge : **décision de l'organe délibérant renonçant à la purge des droits réels immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas 7 700 €** accompagné d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à la plus lointaine des échéances suivantes : la publication de l'acte translatif de propriété, ou deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par le vendeur. »

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer en vue de renoncer aux formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsqu'ils n'excèdent pas 7 700€, et ce comme la réglementation le permet. Les 7 700 € se réfèrent au montant des droits réels immobiliers qui grevent le bien à acquérir (privilèges et hypothèques), et pas au montant de la transaction immobilière ou foncière à payer par la collectivité. Cette décision permettra aux vendeurs d'alléger leurs frais, et ainsi de ne pas faire blocage aux transactions à passer avec la commune.

M. GRENIER précise que cette exception, pour les actes administratifs, permet un gain de temps là où les notaires ne sont guère réactifs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le principe de la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions

- **AUTORISE** le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité et au vu d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsque le montant des privilèges et hypothèques n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

16. Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 9 juillet jusqu'au 14 septembre 2020.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Date Emission	Montant HT
LEROY MERLIN	ACHAT DE PLINTHE CHANTIER ECOLE DES BOIS REFECTION DES SOLS	14/09/2020	664.17
E2S	CHANGEMENT DES FILTRES CTA MISE EN CONFORMITE ECOLE DE VILLARD	14/09/2020	1098.53
VILLI IMPRESSION	BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE	11/09/2020	2310.00
NATIXIS	ACHAT CHEQUES DE TABLE SEPTEMBRE	09/09/2020	3076.00
ASS MAIRES	ACHATS 6000 MASQUES	09/09/2020	1440.00
NOTAIRES	DECOMPTE ACHAT APPARTEMENT AU GENEVE (ARDIRI)	09/09/2020	722.07
SIVOM	DELEGATION COMPETENCE CUISINE CENTRALE ECOLE DE VILLARD CONSOMMATION JUILLET	07/09/2020	3007.76
EUROFEU	MAINTENANCE 2020 BLOCS AUTONOME	07/09/2020	1477.02
AVIVA	ACHAT CUISINE MAIRIE SALLE DE REPOS	07/09/2020	4431.73
BUREAU VERITAS	CONTROLE DESAMIANTAGE ECOLE DES BOIS	07/09/2020	1640.00
FOUSSIER LBA TH	INSTALLATION DE SERRURES EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAIRIE	07/09/2020	1722.10
ENEDIS	RACCORDEMENT VIDEOPROTECTION	07/09/2020	1041.00
CIDEM	MISE AU NORMES DU RESEAU INFORMATIQUE ECOLE DE VILLARD	07/09/2020	790.00
CIDEM	REPLACEMENT FIREWALL DANS SA TOTALITE ECOLE DE VILLARD	07/09/2020	1055.00
LOXAM	LOCATION MINI PELLE POUR ENLEVER LES FONDATIONS DU CHALET DETRUIT PLACE DE L'EGLISE	07/09/2020	449.47
ATELIER 111	MAINTENANCE POUR SITE ORNEX DU 1 OCTOBRE 2020 AU 31 SEPTEMBRE 2021	07/09/2020	960.00
EDF	CONSOMMATION ELECTRIQUE FEUX TRICOLORES HANGAR COMMUNAL SALLE POLYVALENTE TENNIS CLUB	03/09/2020	966.45
EDF	CONSOMMATION ELECTRIQUE MAIRIE ECOLE DES BOIS ECOLE DE VILLARD	03/09/2020	1828.62
POINT.P	ACHAT D'UNE ECHELLE DE TOIT ET DE CROCHETS	03/09/2020	408.60
DIRECT FOURNITU	ACHAT D'UNE SCIE A ONGLET RADIALE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	03/09/2020	482.00
VANDEVOORDE Bru	REMBOURSEMENT AVANCE APPARTEMENT 137 RUE DE VILLARD	03/09/2020	700.00
CDG DE L'AUDE	COUT LAUREAT CONCOURS AGENT MINA HAMAD	03/09/2020	791.64
OFFICE LEMAN	ETAT DE FRAIS ACHAT APPARTEMENT ARDIRI LE GENEVE	02/09/2020	4015.49
MICHAUX	ACHAT DE FOURNITURES POUR ACCUEIL DE LOISIRS	01/09/2020	959.09
SR DAUPHINE SAV	CONTRAT VERIFICATION ET SUIVI INSTALLATION DE SECURITE ECOLE DE VILLARD	31/08/2020	572.87

NATURE ET TRAVA	MISE AUX NORMES CLOTURE COURS DE L'ECOLE DES BOIS	31/08/2020	8099.20
BEGUET ENSEIGN	FOURNITURE ET POSE FILM ADHESIF RESTAURATION ECOLE DE VILLARD	31/08/2020	684.00
COUGNAUD	FOURNITURE POSE ET LOCATION STRUCTURE MODULAIRE ET ENLEVEMENT MAIRIE PROVISoire JUILLET 2020	31/08/2020	5811.28
CCPG	REDEVANCE INCITATIVE FACTURE DE JUILLET 2020	31/08/2020	6598.05
POSTE	AFFRANCHISSEMENT JUILLET	10/08/2020	540.37
CIDEM	CONNEXION RESEAU INFORMATIQUE NOUVELLE MAIRIE	10/08/2020	6405.00
CIDEM	REALISATION STATION ACCUEIL MAIRIE ET SYSTEME AUTONOME DE PRESENTATION CONFERENCE	10/08/2020	1892.00
NATIXIS	ACHAT CHEQUES DE TABLE AOUT	10/08/2020	3044.00
DIRECT FOURNITU	ACHAT D'UN COMPRESSEUR MOBIL 200L	04/08/2020	936.23
GALLIA	REALISATION D'UN SOCLE POUR LA MISE EN PLACE DU PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE DE LA MAIRIE	24/07/2020	1408.00
GROUPE FORCES	FORMATION CACES NACELLES PIERRE HERVIEU ET PIERRE ROGUE	23/07/2020	1480.00
UFCV	FORMATION GENERALE Bafa DU 5 JUILLET AU 12 JUILLET AGENT DA SIVLA VICTORIA	22/07/2020	549.00
DIRECT COLLE-01	ACHAT DE POUBELLES POUR LES ECOLES CRISE SANITAIRE COVID 19	10/07/2020	1518.00

POINTS DIVERS

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

J-F. OBEZ annonce que personne n'a communiqué de nom de candidat pour intégrer la commission communale des impôts directs suite à la demande faite lors du conseil municipal précédent (8 titulaires et 8 suppléants). Si aucun nom n'est défini, un tirage au sort devra avoir lieu parmi les conseillers municipaux.

J-F. OBEZ rappelle que, concernant la commission intercommunale des impôts directs, la problématique pour trouver des représentants étant la même, la commune d'Ornex ne sera pas représentée.

SUBVENTION ACCORDÉE A L'ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS D'ORNEX

J-F. OBEZ annonce avoir reçu une lettre de remerciement de l'association des sapeurs-pompiers d'Ornex suite à la remise de la subvention qui leur a été accordée pour l'année 2020.

ANNULATION DE L'INAUGURATION DE LA MAIRIE

J-F. OBEZ annonce que l'inauguration de la mairie, prévue le 2 octobre, est annulée à cause de la situation sanitaire. Celle-ci est reportée au printemps 2021 si la situation le permet d'ici là.

ELECTIONS SENATORIALES

J-F. OBEZ rappelle aux grands électeurs que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre dans les salons de la Préfecture à Bourg-en-Bresse, de 8h30 à 17h30. Il ajoute qu'il est impératif d'avoir avec soi une pièce d'identité mais qu'aucune convocation officielle ne sera remise. Il propose que les grands électeurs intéressés fassent du covoiturage. Cette année il ne sera pas possible d'affréter un bus entre les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Ornex comme cela avait été le cas en 2014.

QUESTIONS DIVERSES

DECHETS LE LONG DE LA RD 1005

A. HERRING explique qu'il y a beaucoup de déchets sur la contre-allée qui va de la mairie au chemin des Tattes et qu'il serait opportun de tout nettoyer.

J-F. OBEZ annonce qu'un appel d'offre est en cours à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex afin de choisir un prestataire qui aidera les communes à procéder au nettoyage et qui devrait aboutir avant la fin de l'année. Il ajoute que le problème est récurrent sur tout le territoire et que toutes les solutions sont étudiées.

TRAVAUX DU BHNS

D. GANNE demande quand les travaux de marquage au sol sur le chantier du BHNS vont être terminés.

W. DELAVENNE lui répond que le marquage final est prévu par le Département, maître d'ouvrage du chantier. Il est envisagé de réduire la voie centrale au carrefour de Maconnex, et de décaler les feux en provenance de la côte de Gex en direction de la route de Villard pour fluidifier le trafic.

D. GANNE s'étonne de l'arrêt de bus positionné devant chez Madame Grobet sur un passage privé.

M. GIRIAT rappelle que ce passage n'existe pas auprès du cadastre, qu'il est considéré comme un passage d'usage et qu'il n'y a pas de recours possible.

C. BIOLAY estime qu'il aurait été préférable de positionner l'arrêt de bus sur la voie publique plutôt que de bloquer ainsi le passage.

W. DELAVENNE rappelle que cela a été signalé auprès du Département mais que la commune subie les décisions prises en amont. Il ajoute qu'il est dommage qu'aucune voie en site propre n'ait été prévue au niveau des Arcades.

PANNEAUX PUBLICITAIRES

M. GALLET s'étonne de voir encore autant de panneaux publicitaires sur la commune avec la mise en place du nouveau PLUiH et du règlement local de publicité intercommunal.

J-F. OBEZ lui répond que le panneau sur la rue de Genève est provisoire, il sera enlevé dès que l'arrêt de bus placé non loin sera fonctionnel. Un gros travail sera à faire avec les commerçants des Arcades pour harmoniser leurs panneaux avec le RLPI. Il ajoute que l'entreprise Clear Channel demande du temps supplémentaire car la crise de la Covid entraîne des difficultés pour trouver de nouveaux clients.

SUBVENTION AUX SAPEURS-POMPIERS POUR L'ACHAT DE RANGERS

M. GALLET demande au conseil municipal d'adopter une délibération accordant une subvention pour l'achat de rangers aux sapeurs-pompiers du corps d'Ornex.

VOIE VERTE DES TATTES

A. BOUSSER demande s'il est possible de réinstaller les barrières et les panneaux sur la voie verte afin d'empêcher les véhicules à moteur de circuler.

J-F. OBEZ propose de faire intervenir la police municipale.

W. DELAVENNE ajoute que des agriculteurs venant de Suisse pour cultiver les terres françaises utilisent ce passage mais ils ne sont guère disciplinés et vigilants, et laissent souvent les barrières ouvertes.

NETTOYAGE DES SALLES COMMUNALES

J. DAZIN demande quel protocole est mis en place pour le nettoyage des salles de sports communales suite à la crise de la Covid.

J-F. OBEZ rappelle que le protocole sanitaire prévoit un nettoyage quotidien des points contacts et que chaque association a la responsabilité de nettoyer ces points de contact avant et après chaque passage dans les salles utilisées.

M. LEBOLD estime que la salle du bois d'Ornex est toujours sale malgré le nettoyage fait régulièrement et qu'il faudrait responsabiliser les associations pour qu'elles entretiennent elles-mêmes plus rigoureusement les locaux.

I. GOUDET propose de réunir les associations pour faire le point avec elles.

W. DELAVENNE propose également d'afficher le règlement intérieur pour plus de transparence.

COMMISSION URBANISME

M. GIRIAT explique que la commission urbanisme a eu lieu le 10 septembre dernier et que ses membres ont étudié 13 dossiers de véranda, ravalement de façade... mais pas de gros dossiers.

BOÎTES AUX LIVRES

M-C. ROCH demande aux volontaires de déposer, en mairie, des livres pour alimenter les boîtes aux livres communales, notamment des livres pour enfants.

COMMISSION AMENAGEMENT

O. GUICHARD explique que la commission aménagement s'est réunie pour travailler sur les dossiers de Pré Rugue et de la charte de l'environnement. Un travail de réflexion a eu lieu pour permettre l'amélioration de la communication grâce à des panneaux pédagogiques à installer sur la promenade des Tattes à côté de la mare. La prochaine commission aménagement aura lieu le 15 octobre à 18h30.

COMMISSION SOCIALE

C. BIOLAY rappelle que des ateliers nutrition ont lieu les samedis matins dans la salle de la Courterée pendant 4 semaines. Des ateliers mémoire sont également proposés pour les personnes de plus de 60 ans, ainsi que des ateliers d'informatique.

C. BIOLAY annonce qu'il est envisagé, pour les futurs jardins communaux, de s'orienter vers un mélange de jardins partagés et de jardins communaux. Une association, présente sur la commune de Versonnex, a pris contact avec la municipalité afin de développer un projet identique pour les jardins d'Ornex.

Une aide exceptionnelle de 1500 euros a été offerte par les sapeurs-pompiers d'Ornex au CCAS. Ils en sont chaleureusement remerciés.

Il a été décidé cette année de proposer aux séniors de la commune des paniers améliorés ainsi qu'une sortie au parc des oiseaux dès que la situation sanitaire le permettra, en remplacement du repas traditionnel des aînés.

REUNION PUBLIQUE SUR LA HAIE DE CHÊNES

J-F. OBEZ rappelle qu'une réunion publique s'est tenue le 15 septembre afin d'informer la population sur la sauvegarde de la haie de chênes rue de Bėjoud. Une convention va être élaborée entre le SIVOM, propriétaire du terrain de la gendarmerie, et les copropriétaires de la résidence des Grands Chênes afin d'en assurer l'entretien.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 octobre 2020.

Clôture de la séance à 21H05

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

M. GIRIAT

S. MANFRINI

W. DELAVENNE

M-C. ROCH

A. BOUSSER

A. HERRING

M. GRENIER

D. GANNE

Michèle GALLET

R. OTZENBERGER

M. FOURNIER

M. GALLET

J. DAZIN

J-M. PALINIEWICZ

V. KRYCK

D. ROSA

L. VAUTHIER

Y. DUMAS

G. MASRARI

L. ROCHAS

H. GRANGE

F. KHIAR

M. LEBOLD

P. GUINOT